

## Risques de coupures électriques en France, dès cet hiver

Le 25 janvier 2017, à 19 heures, « nous sommes passés à un cheveu d'enclencher la mesure d'interruptibilité » déclarait le Président du directoire de RTE, François Brottes, lors de ses vœux, quelques jours plus tard. En effet ce jour-là et bien que la France connaisse une vague de froid ordinaire avec des températures plus clémentes que prévues, le système électrique français n'avait plus que 1 000 MW de marge soit 1% de sa capacité de production mobilisable.

Ce jour-là, à cette heure-là (à la pointe de la consommation) la demande s'est élevée à 92 788 MW. Pour faire face à cette situation tous les moyens de production ont été sollicités : le nucléaire a fourni 61% de la demande, l'hydraulique 13%, le gaz 10%, le fioul 5%, le charbon 3%, l'éolien 1,5%, le photovoltaïque 0% (à 19 heures, en hiver il fait nuit), les bioénergies 1% et l'importation 5,5%.

Aujourd'hui, à l'approche de l'hiver, les élus du CCE d'EDF exercent leur devoir d'alerte sur les risques de coupures électriques. Depuis l'hiver dernier, les centrales thermiques au fioul ont été fermées par EDF, pour cause de rentabilité insuffisante, ce qui fait un manque à produire de 2 400 MW. RTE, dans un communiqué de presse du 7 novembre 2017, indique qu' : « il pourrait être amené à prendre des mesures exceptionnelles, allant jusqu'à des coupures programmées cet hiver. »

Pour les élus du CCE, le pire est à venir pour les étés et hivers prochains. En effet, la capacité à assurer la sécurité d'approvisionnement par les parcs de production hexagonaux, s'est largement dégradée. L'expertise réalisée par IED, sur demande du CCE, démontre que les risques de rupture de fourniture deviennent inévitables.

D'une part, des moyens de productions pilotables thermiques, nucléaires et fossiles, **dont la puissance est garantie au moment nécessaire**, sont fermés ou condamnés à court terme, et ce malgré les avis négatifs des représentants du personnel unanimes.

D'autre part si la capacité installée de production d'électricité augmente ce n'est qu'au travers du développement de nouveaux moyens de production centrés sur les énergies renouvelables **intermittentes et non pilotables** (photovoltaïque et éolien). Ces moyens avec un taux de disponibilité de 15 à 25% sont **pas ou peu mobilisables** à la pointe.

Par ailleurs, l'appel aux pays limitrophes via les interconnexions est techniquement limité et les aléas climatiques les frappent souvent aux mêmes périodes (le 25 janvier 2017, à 19 heures, par exemple, il n'y avait presque pas de vent ni en France, ni en Allemagne...).

.../...



.../...

Pour empêcher le scénario catastrophe, les élus du CCE proposent de :

- **revenir à la mission première d'EDF** et assurer le service public de la fourniture d'électricité, à l'opposé de la logique d'effacement ;
- **conforter le mix électrique français** peu émetteur de CO<sub>2</sub> en s'opposant à la fermeture de moyens de production pilotables (puissance garantie au moment nécessaire) : le thermique dont le palier charbon menacé à très court terme comme la centrale de Fessenheim, sont emblématiques de choix déraisonnables ;
- **conserver les concessions hydrauliques dans le giron d'EDF et ne pas céder aux injonctions de Bruxelles qui veut imposer leur don au secteur privé** alors que les principes d'efficacité et de sécurité doivent compter avant tout. Pour exemple, l'hydraulique assure le secours électrique aux centrales nucléaires et aussi le débit des fleuves. Seule EnR pilotable, l'hydraulique, est un bien public amorti économiquement, mais c'est aussi un outil de service public en ce qui concerne la gestion de l'eau, mission d'EDF.
- **engager sans tarder la construction de nouveaux moyens de production** thermiques, nucléaires et hydrauliques :
  1. Thermique : CCG (Cycle combiné gaz) et biomasse ;
  2. Nucléaire : EPR nouveau modèle ;
  3. Hydraulique : STEP (Station de transfert d'énergie par pompage).

Si les politiques européennes et françaises actuelles concernant l'énergie perdurent, elles conduiront à :

- **une augmentation significative du prix de** l'électricité et en conséquence une augmentation de la précarité énergétique pour les particuliers (onze millions de foyers sont en précarité énergétique actuellement) ;
- **une diminution des activités économiques** pour lesquelles le prix bas de l'électricité en France est un levier de développement ;
- **une dégradation de la fourniture** (baisse de tension) ;
- **des restrictions de consommation** (effacements et délestages massifs) dues au manque de moyens de production.

### Contact presse

**Jean-Luc Magnaval 06 68 29 54 80**  
**jean-luc.magnaval@edf.fr**

